



Conseil municipal du 17 octobre 2022

**Délibération n° 104-22**

Objet : Adoption du règlement interne d'attribution des subventions aux associations de la commune de Mornant

Envoyé en préfecture le 19/10/2022

Reçu en préfecture le 19/10/2022

Affiché le



ID : 069-216901413-20221017-D104\_22-DE

*Date de convocation : 11/10/2022*

*Présidence : Renaud PFEFFER - Maire*

*Secrétaire élu : Laure PIQUERAS*

**Membres présents :** Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT - Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Jean-François FONTROBERT - Pascale DANIEL - Patrick BERRET - Anne-Catherine VALETTE - Alain DUTEL - Véronique MERLE - Jean-Marc MACHON - Julie GUINAND-BOIRON - Sébastien PONCET – Virginie PRIVAS-BREAUTE - Serge CAFIERO – Sophie PIVOT - Gaël DOUARD – Véronique ZIMMERMANN – Jocelyne TACCHINI - Patricia BONNET-GONNET - Christian CECILLON – Anne BLANCHET – Laure PIQUERAS

**Membres excusés et représentés :**

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Sébastien PONCET  
Dominique HAZOUARD a donné pouvoir à Christian CECILLON  
Anne OLTRA a donné pouvoir à Véronique ZIMMERMANN  
Dylan MAYOR a donné pouvoir à Pascale DANIEL  
Raphaëlle GUERIAUD a donné pouvoir à Laure PIQUERAS  
Fatira RULLIERE a donné pouvoir à Anne BLANCHET

**Membres absents :**

**Nombre de conseillers**

**En exercice :** 29

**Présents :** 23

**Votants :** 29

**I. LE CONTEXTE**

La commune souhaite adopter différentes procédures internes afin de faciliter les bonnes pratiques pour l'ensemble des actes pris par la collectivité.

A ce titre, un règlement d'attribution des subventions aux associations, hors contrat d'objectifs est proposé à l'intention du conseil municipal pour formaliser cette procédure d'attribution de subventions.

Ce règlement consolide les grands principes de soutien à la vie associative municipale :

- La ville de Mornant reconnaît l'importance de la vie associative mornantaise.
- Les associations du territoire sont devenues de véritables partenaires de la municipalité.
- Cette dernière souhaite maintenir cette richesse associative et permettre les initiatives présentant un caractère d'intérêt public local.
- La ville de Mornant par l'attribution de subventions, a la volonté d'accompagner les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets tout en les soutenant dans leurs actions.

**II. LA PROPOSITION**

Ce règlement propose de définir les conditions d'obtention d'une subvention et les différentes subventions auxquelles peuvent prétendre les associations quand elles en font la demande auprès de la commune.

Ce règlement engage les deux parties, l'association et la commune à respecter les modalités définies dans ce règlement.

La commission *Service à la Population*, réunie le 19 septembre 2022, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce dossier.

### III. LA DÉCISION

Oùï l'exposé de Pascale CHAPOT,  
Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'ADOPTER le règlement d'attribution de subventions aux associations joint à ce rapport
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette délibération.

Mornant, le 17 octobre 2022

Le Maire,

Renaud PFEFFER

